

Annexe 1^{re} - " Annexe 50

Formulaire de déclaration d'intention d'aliéner un droit réel soumis au droit de préemption

A. Identification du déclarant

1. Remplir l'une des deux cases ci-après

Personne physique

Nom : Prénom :

Adresse

Rue : n° : boîte :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

E-mail : @.....

N° T.V.A. :

Personne morale

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

Adresse du siège social

Rue : n° : boîte :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

E-mail : @

N° T.V.A. :

Personne(s) dûment habilitée(s) à représenter la personne morale

Nom : Prénom :

Qualité : Administrateur délégué

Autre (préciser) :

2. A remplir uniquement lorsque l'intervention d'un notaire/d'un officier public est requise volontairement ou par l'effet de la loi

Notaire/Officier public chargé de la passation de l'acte

Nom : Prénom :

Agissant en qualité de

Adresse

Rue : n° : boîte :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

E-mail : @.....

3. Pour les biens indivis, indiquez le(s) nom(s) de l'(des) autre(s) coindivisaire(s)
et sa (leur) quote-part(s)

Adresse(s)

B. Déclaration relative au bien

Les préempteurs peuvent visiter le bien (Voir article 177, § 1^{er}, alinéa 2, 8^o, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

1. Localisation

Commune

Adresse éventuelle

Références cadastrales

| Division / Section | N° | Superficie totale |
|--------------------|----|-------------------|
| | | |

2. Nature du droit réel

Nature du droit réel qui constitue l'objet de la déclaration

3. Description du bien

Immeuble non bâti

Immeuble bâti

Superficie au sol du bâti

Superficie de plancher

Nombre de niveaux

Locaux dans un immeuble indivis

| N° du lot | Bâtiment | Étage | Quote-part des parties communes | Nature du bien et superficie utile ou habitable |
|-----------|----------|-------|---------------------------------|---|
| | | | | |

C. Droits réels ou personnels grevant le bien

Oui - non

Oui, nature du (des) droit(s) :

D. Urbanisme

Destination urbanistique de la zone dans laquelle se trouve le bien

Au plan de secteur

Au plan communal d'aménagement

Situation au règlement communal d'urbanisme

Autre(s)

Liste des permis d'urbanisme/de lotir

| Dates | Objet |
|-------|-------|
| | |

Certificats d'urbanisme obtenus dans les deux ans précédant la présente déclaration :

Conditions de l'aliénation

1. Vente

Prix

Montant de la mise à prix :

Modalités de paiement

Contre-prestation et contrepartie éventuelles et évaluations de celles-ci :

Rente viagère

Montant annuel :

Montant comptant :

Bénéficiaire de la rente :

Autres conditions

2. Echange

Désignation du (des) bien(s) reçu(s) en échange

Montant de la soulte

Propriétaire(s) contre-échangiste(s)

3. Dation - Autre(s) droit(s)

4. Conditions

Le soussigné identifié sous A, déclare qu'un document identique a été envoyé, simultanément et par envoi recommandé à la poste, à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne et au Collège des bourgmestre et échevins de la commune concernée, en vue de satisfaire aux dispositions de l'article 177 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Nombre des annexes

Date et signature du déclarant ou de son mandataire

(Si nécessaire, signature du notaire)

..... "

* *
*

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 septembre 2005 portant exécution des articles 177 et 180 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs au droit de préemption.

Namur, le 8 septembre 2005

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,

A. ANTOINE